



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 21 décembre 2023 (18h30)  
Salle des fêtes de Limony**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56
Membres suppléants	: 23
Présents	: 40
Votants	: 54
Convocation et affichage	: 14/12/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Louis-Claude GAGNAIRE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFARD, Vincent DUGUA, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Damien BAYLE (pouvoir à Laurence DUMAS), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Nadège COUZON (pouvoir à Claudie COSTE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Antoinette SCHERER), Christian FOREL (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Edith MANTELIN (pouvoir à Juanita GARDIER), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Yves RULLIÈRE (pouvoir à René SABATIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Pascal PAILHA.

**CC-2023-432 - RESSOURCES - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA SOCIETE  
PROTECTRICE DES ANIMAUX ' LA VIVAROISE ' POUR 2024**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

Poursuivant le partenariat, entamé depuis 2009, avec la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) « La Vivaroise » pour le compte des communes membres d'Annonay Rhône Agglo et conformément à ses statuts, afin de gérer une fourrière intercommunale pour la prise en charge des animaux errants, la dernière convention passée en 2021 vient à échoir au 31 décembre 2023.

Aussi dans l'attente d'une harmonisation de sa compétence en la matière et sans préjuger des décisions qui seront prises, Annonay Rhône Agglo souhaite poursuivre ce partenariat avec la S.P.A. La Vivaroise.

Conformément aux termes de la convention, notamment à son article 4, la participation financière d'Annonay Rhône Agglo s'élèvera à 1,26 € par habitant en 2024 pour la population sise sur le territoire des communes concernées.

**VU** l'article 211.24 du Code Rural relative à l'obligation de disposer d'une fourrière communale,

**VU** l'article 213-3 du Code Rural relative à la divagation des chiens et chats,

**VU** la délibération adoptée par le conseil communautaire du 11 janvier 2017,

**CONSIDERANT** le projet de convention d'objectif ci-annexé,

### **DÉLIBÉRÉ**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec la Société Protectrice des Animaux La Vivaroise,

**PRECISE** que la Société Protectrice des Animaux La Vivaroise recevra d'Annonay Rhône Agglo au début de chaque année civile, une subvention de fonctionnement égale à 1.26 euro par habitant, et qu'à compter de l'année 2024 cette subvention ne sera plus revalorisée annuellement,

**PRECISE** que les dépenses liées à cette subvention seront imputées sur le budget principal,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention et toutes autres pièces s'y rapportant, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches utiles à cet effet,

Fait à Davézieux le : 22/12/23  
Publié le : 22/12/23  
Transmis en sous-préfecture le : 22/12/23  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231221-45114-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET